



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2024.25

### PROCEDURE ADAPTEE « Réfection d'enrobé avenue de Molière et avenue de la Pompadour » ATTRIBUTION DU MARCHÉ

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1°,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant** le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

**Considérant** l'analyse du marché à procédure adaptée n°2024MAPA12,

**Considérant** qu'après analyse, l'offre présentée par la société EUROVIA est économiquement la plus avantageuse,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de travaux de réfection d'enrobé avenue de Molière et avenue de la Pompadour avec la société :

S.A.S. EUROVIA ILE DE FRANCE - 48 avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON

**Article 2 :**

De préciser que le montant du marché s'élève en euros à : 349 356,23 € H.T.

**Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de Versailles et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 23 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-217801265-20240923-2024-25-AR  
Date de réception préfecture : 24/09/2024